

Mesdames, Messieurs les chefs
d'établissements publics, privés sous
contrat et privés hors contrat

Arcueil, le 12 janvier 2021

**Affaire suivie par : RICHARD BERANGERE (DEGT2)
ET BOUDET LUCAS (DEGT3)**

Chefs des bureaux des baccalauréats général (DEGT2) et technologique (DEGT3)

Référence : SIEC BCG-BTN / EDS mars 2021

Objet : épreuves de spécialités de terminale mars – session 2021

Les épreuves écrites, orales et pratiques de spécialités des baccalauréats général et technologique se dérouleront du **lundi 15 au vendredi 26 mars 2021**.

1) CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES

Dates	Spécialités du baccalauréat général	Horaires
Lundi 15 mars 2021	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	14h-18h
	Humanités, littérature et philosophie	14h-18h
	Mathématiques	14h-18h
	Physique-chimie	14h-17h30
	Sciences économiques et sociales	14h-18h
	Numerique et sciences informatiques	14h-17h30
	Sciences de l'ingénieur	14h-18h
	Sciences de la vie et de la Terre	14h-17h30
	Arts	14h-17h30
	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	14h-18h
Mardi 16 mars 2021	Humanités, littérature et philosophie	14h-18h
	Mathématiques	14h-18h
	Physique-chimie	14h-17h30
	Sciences économiques et sociales	14h-18h
	Numerique et sciences informatiques	14h-17h30
Mercredi 17 mars 2021	Sciences de l'ingénieur	14h-18h
	Sciences de la vie et de la Terre	14h-17h30
	Langues, littératures et cultures étrangère et régionales	14h-17h30
	Littérature et langue et culture de l'Antiquité	14h-18h
	Biologie écologie	14h-17h30

Dates	Séries	Spécialités du baccalauréat technologique	Horaires
Lundi 15 mars 2021	STL	Physique-chimie et mathématiques	14h-17h
	STI2D	Physique-chimie et mathématiques	14h-17h
	STD2A	Analyse et méthodes en design	14h-18h
	ST2S	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	14h-18h
	STMG	Management, sciences de gestion et numérique	14h-18h
	STHR	Economie – Gestion hôtelière	14h-18h
Mardi 16 mars 2021	S2TMD	Culture et sciences chorégraphiques/musicales/théâtrales	14h-18h
	STMG	Economie et droit	14h-18h
	STL	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	14h-17h
	STD2A	Conception et création en design et métiers d'art	14h-18h
	STI2D	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D)	14h-18h
	ST2S	Sciences et techniques sanitaires et sociales	14h-17h

2) CALENDRIER DES EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

Baccalauréat général :

- ECE Physique-chimie et SVT : du mardi 23 au vendredi 26 mars 2021 ;
- Epreuves pratiques de NSI : du jeudi 18 au vendredi 26 mars 2021 ;
- Oraux d'Arts et de LLCER : du jeudi 18 au vendredi 26 mars 2021.

Baccalauréat technologique :

- ECE STL-BIO : du lundi 22 au vendredi 26 mars 2021 ;
- ECE STL-SPCL : du lundi 22 au vendredi 26 mars 2021 ;
- Epreuves écrites et pratiques de STC/STS – ESAE (série STHR) : du mardi 16 au vendredi 19 mars 2021 ;
- Epreuves pratiques chorégraphiques ou musicales (série S2TMD) : entre le jeudi 18 et le vendredi 26 mars 2021.

3) ORGANISATION

Avant les épreuves

Le SIEC mettra à disposition les convocations des candidats sur leur compte CYCLADES à partir du 22 février 2021. Vous pourrez les éditer depuis CYCLADES et les distribuer à partir du lundi 1^{er} mars 2021.

Les copies SANTORIN et les brouillons seront livrés dans vos établissements entre le 11 janvier et le 12 février 2021 par la société de transport DISTRIDEM.

Les sujets seront livrés dans vos établissements entre le 1^{er} mars et le 12 mars 2021.

En ce qui concerne la préparation matérielle des épreuves, vous pourrez affecter à partir de CYCLADES les candidats par salle, puis éditer les listes d'affichage, d'émargement, ainsi que les étiquettes de table.

Les feuilles journalières d'interrogation nominatives des candidats pour les épreuves orales et pratiques sont également à éditer depuis CYCLADES. Si elles ne s'y trouvent pas, le SIEC met à disposition des feuilles journalières d'interrogation dans la docuthèque du Portail établissements.

Enfin, il convient de porter une attention particulière aux candidats bénéficiant d'aménagements d'épreuves (tiers-temps, ordinateurs, salle isolée, etc...). La liste des mesures d'aménagements des candidats doit être éditée depuis CYCLADES.

Pour les candidats qui composent sur ordinateur, la copie doit également être numérisée dans SANTORIN. Vous trouverez dans la docuthèque du Portail établissements, un modèle de copie à utiliser au format word et odt pour la rédaction sur ordinateur.

Pendant les épreuves

Un guide à destination des chefs de centre sera disponible sur le Portail établissements début février. Vous y trouverez les informations relatives au déroulement des épreuves telles que les consignes de surveillance ou le dossier de suspicion de fraudes.

Le Ministère prépare également des fiches « pas à pas » à l'attention des chefs d'établissements et des correcteurs. Celle-ci seront disponibles pour le 15 janvier 2021.

Après les épreuves

Les épreuves écrites de spécialités de mars, à l'exclusion des épreuves d'arts plastiques (BCG) et de conception et création en design et métiers d'arts (série STD2A du BTN), sont corrigées de manière dématérialisée via l'application SANTORIN. **Après chaque épreuve, et au plus tard en fin de matinée suivante, vous devrez numériser la liste d'émargement des candidats ainsi que les copies.** L'accès à SANTORIN se fait via CYCLADES.

Les copies seront distribuées aux correcteurs via SANTORIN par le SIEC entre le 18/03 et le 22/03.

Pour information, les corrections des copies ainsi que la saisie des notes des oraux et pratiques devront être terminées pour le **mardi 30 mars 2021 (18h)**.

A compter du mardi 6 avril 2021, les candidats disposeront, via leur compte CYCLADES, de leurs notes afin de finaliser leurs vœux dans Parcoursup. Pour rappel, les vœux des candidats doivent être finalisés avant le jeudi 8 avril 2021.

Vous trouverez en annexe le calendrier de ces opérations post-épreuves pour les épreuves de spécialités.

Les copies des candidats ainsi que les bordereaux d'interrogation des épreuves orales et pratiques devront être apportées au centre de délibération **au plus tard le vendredi 11 juin 2021**.

4) GESTION DES ABSENCES

En cas d'absence pour cause de force majeure, le candidat doit transmettre son justificatif au plus tard cinq jours après la fin des épreuves, soit **avant le vendredi 2 avril 2021**.

Lorsque l'absence n'est pas justifiée pour une cause de force majeure ou lorsqu'aucun justificatif n'est produit, la note « AB » est attribuée au candidat. Cette note équivaut à zéro.

Le justificatif doit être envoyé à l'adresse suivante :

Maison des Examens
DEGT 2 (pour le baccalauréat général) + n° du département
ou DEGT 3 (pour le baccalauréat technologique) + n° du département
7 rue Ernest Renan
94749 Arcueil cedex

La session de remplacement des épreuves de spécialités de terminale fera l'objet d'une publication spécifique à venir au Bulletin officiel de l'Éducation nationale.

Pour le directeur et par délégation,
la chef de la division de l'enseignement
général et technologique


Béatrice DEPUNTTIS

Référence réglementaire :

Calendrier 2021 des baccalauréats général et technologique : note de service du 10-11-2020 paru au BO n°43 du 12 novembre 2020

- Annexe 3 : baccalauréat général
- Annexe 4 : baccalauréat technologique

ANNEXE

CALENDRIER DES ÉPREUVES DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS DU 15 AU 26 MARS 2021

Numerisation des copies en centres épreuves	Mardi 16 et jeudi 18 mars (au lendemain matin de chaque épreuve)	Centres épreuves
Distribution des copies sur SANTORIN aux correcteurs	Lundi 22 mars à 18 h au plus tard	SIEC
Fin des corrections / Remontée des notes (Clôture SANTORIN pour bascule dans Cyclades)	Mardi 30 mars à 18 h au plus tard	SIEC
Harmonisations	Du mercredi 31 mars au vendredi 2 avril	IA-IPR / Correcteurs référents
Communication des notes aux candidats = Clôture SANTORIN	Mardi 6 avril	SIEC
Dernier délai pour finalisation des vœux dans Parcoursup	Jeu 8 avril	Candidats

